



Évaluation de la résistance des strongles digestifs : enseignements des tests réalisés dans huit élevages en France

Afin d’identifier une éventuelle résistance des strongles digestifs aux produits antiparasitaires en élevage, le test de réduction de l’excrétion fécale d’œufs fait référence. Selon des tests menés récemment dans le centre-ouest de la France, les 8 élevages étudiés sont tous concernés par au moins une résistance à une famille d’antiparasitaire.

Le principe et les conditions préalables

Le test de réduction de l’excrétion d’œufs de strongles digestifs dans les matières fécales peut être réalisé avec toutes les familles de molécules d’antiparasitaires. Il est effectué directement sur l’exploitation. Ce test s’appuie sur les excréments d’œufs avant et après un traitement antiparasitaire. Le pourcentage de réduction obtenu donne une estimation de la résistance de la population de strongles digestifs vis-à-vis de la famille d’antiparasitaire testée.

Si le taux de réduction du nombre d’œufs de strongles est supérieur à 95%, le produit est efficace, en dessous, il est partiellement ou totalement inefficace et une résistance des strongles digestifs s’est développée.

Quatre préalables doivent être vérifiés avant de commencer un test. Les animaux du lot testé doivent être parasités et excréter au minimum de 150 œufs par gramme (opg) et avoir été conduits ensemble pendant plusieurs semaines avant le test. Ils ne doivent pas avoir reçu de traitement antiparasitaire depuis au moins un mois, voire 3 mois dans le cas d’une molécule rémanente. Il faut un effectif suffisant avec à minima 10 agnelles ou de brebis par famille d’antiparasitaire testé.

La mise en oeuvre

Deux séquences de prélèvements sont nécessaires, espacées de 7 à 17 jours selon la matière active testée. Il faut constituer autant de lots homogènes (âge et état corporel) de 10 à 15 animaux que de familles d’antiparasitaires testées. Lors de la première séquence, les animaux, identifiés d’une couleur différente par lot, sont traités avec chaque molécule testée à la posologie de l’animal le plus lourd du lot. En parallèle des crottes sont prélevées et stockées individuellement dans de petits sacs. Les sachets individuels sont regroupés par lot, afin de faciliter les opérations de mélange de crottes qui ont lieu uniquement au Laboratoire pour une analyse en mélange. La seconde séquence a lieu 7 à 17 jours plus tard selon la matière active testée (tableau 1), les crottes de toutes les brebis sont de nouveau collectées selon les mêmes modalités que lors du premier prélèvement.

Résultats de 8 tests effectués dans l’Ouest de la France

Huit tests ont été réalisés dans des élevages ovins viandes entre mars 2025 et mai 2026 dans le centre ouest de la France selon la méthodologie présentée précédemment. Cinq familles de molécules d’antiparasitaires ont été évaluées dans le cadre de notre étude. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 2.

Les principaux enseignements que l’on peut tirer sont que tous les élevages testés sont confrontés par une résistance à au moins une famille d’antiparasitaire. Près de la moitié des élevages sont confrontés à des résistances pour deux familles et 40% pour trois familles d’antiparasitaires. Tous les familles d’antiparasitaires sont concernées par ce phénomène y compris les plus récentes mises sur le marché tel que le Monépanel. Ces résultats sont conformes à d’autres obtenus récemment en région Nouvelle-Aquitaine et confortent nos conclusions.

Ces résultats démontrent que les antiparasitaires doivent être utilisés de façon raisonnée si l’on ne veut pas se retrouver à terme dans une impasse thérapeutique. Ils doivent être associé à des actions de prévention ainsi qu’à une gestion intégrée du parasitisme pour limiter les risques d’infestation et diminuer leur fréquence d’utilisation.

En résumé :

- Tous les élevages sont concernés par des problèmes de résistance.
- Près de 40% des élevages sont confrontés par une résistance à au moins 3 familles d’antiparasitaires.
- Toutes les familles d’antiparasitaires sont concernées.
- Une utilisation raisonnée des antiparasitaires est indispensable pour éviter l’impasse thérapeutique.



Sustainable PARasite Control
in Grazing Ruminants

Tableau 1. Délais des prélèvements de crottes après le traitement

Matière active de l’antiparasitaire	Délai entre le traitement et le second prélèvement de crottes
Lévamisole	7 à 17 jours
Benzimidazoles	8 à 10 jours
Lactones macrocycliques	14 à 17 jours
Plusieurs matières actives testées simultanément	14 jours



Tableau 2. Résultats des 8 tests de résistance réalisés en élevage.

Matière active de l’antiparasitaire testée	% d’élevages avec de la résistance
Lévamisole	38%
Fenbendazole	63%
Moxidectine	25%
Ivermectine	75%
Monépanel	13%

Created by:



Funded by
the European Union

Views and opinions expressed are those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the Research Executive Agency (REA). Neither the European Union nor REA can be held responsible for them.